

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 27 février 2017

Compte-rendu sommaire Publié le 08.03.2017

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE : MADAME AUDREY KESSOURI

Par lettre reçue le 9 janvier 2017, Madame Annick MORELLE a fait part de sa démission de Conseillère Municipale et de toutes ses fonctions au sein de la municipalité.

Conformément au Code électoral, chapitre III, dispositions spéciales aux communes de 3 500 habitants et plus, remplacement des conseillers municipaux, article L.270 « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Audrey KESSOURI, venant immédiatement après sur la liste, a été informée de cette situation et par lettre du 10 janvier 2017, il confirmait son accord pour siéger au sein du Conseil Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

01/2017 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal prend acte du bilan annuel des opérations immobilières réalisées en 2016.

A l'unanimité

02/2017 - LISTE DES CONVENTIONS PASSÉES - EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des conventions passées au cours de l'exercice 2016.

A l'unanimité

03/2017 – LISTE DES MARCHES PUBLICS PASSÉS - EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des marchés publics passés au cours de l'exercice 2016.

04/2017 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité

05/2017 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif, hors la présence de Monsieur Pierre PERRIN, Maire,

- → donne acte à Monsieur Pierre PERRIN, Maire, de la présentation faite du compte administratif de l'année 2016,
- > reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- > vote le présent Compte Administratif 2016.

A l'unanimité

<u>06/2017 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016</u>

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	305 157,14 €
precede du signe : (excedent) ou - (denot)	303 137,14 0
B. Résultat antérieur reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	575 700,93 €
C. Résultat à affecter	880 858,07 €
= A +B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'éxécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	-182 681,56 €
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	-372 042,37 €
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F = D+E	-554 723,93 €
AFFECTATION = C + G+H	880 858,07 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	554 723,93 €
G = au minimum couvertture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	326 134,14 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

07/2017 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annexé sur les orientations budgétaires qui lui est présenté.

A l'unanimité

08/2017 – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, des additions de construction, des reconstructions et des conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne :
 - Tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1^{er} janvier 1992;
- PRECISE que la suppression de cette exonération sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

A la majorité par 24 voix pour, 5 abstentions dont 1 procuration

09/2017 – ALIENATION DU LOCAL DE LA HALTE-GARDERIE SISE 11 RUE DES SEPT ARPENTS

Le Conseil Municipal approuve la vente du local de l'ancienne Halte-Garderie situé au rezde-chaussée du 11 rue des Sept-Arpents à Souffelweyersheim sur la parcelle cadastrée section 9 n° 489 à Madame Anne-Laure KOHL, sous réserve de l'acceptation de l'offre de prêt, pour un montant de 160 000 € hors taxes et frais.

A l'unanimité

10/2017 - PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT

Le Conseil Municipal décide d'accorder la somme de 344.90 euros au titre de la contribution aux frais de scolarisation d'un élève domicilié la commune et scolarisé dans une Classe pour l'Inclusion Scolaire en cycle élémentaire.

11/2017 - GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE A UN STAGIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le Conseil Municipal décide d'instituer le versement d'une gratification exceptionnelle à Madame Claire NUFFER, étudiante de l'Enseignement supérieur, à hauteur de 500.- €, en contrepartie de services rendus à la collectivité relevant d'un fort niveau de technicité.

A l'unanimité

12/2017 – DON DE MOBILIER URBAIN DE GRUMBACH IMMOBILIER A LA COMMUNE DE SOUFFELWEYERSHEIM

Le Conseil Municipal décide d'accepter la donation du mobilier urbain permettant la signalisation d'un passage piéton par société GRUMBACH Immobilier sis 1 Quai Sturn à Strasbourg à Strasbourg pour la commune de Souffelweyersheim.

A l'unanimité

13/2017 - EMS: AVIS CONCERNANT LE PROGRAMME 2017 DES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de délibération de l'Eurométropole concernant le programme 2017 des projets sur l'espace public (voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau et assainissement) : autorisation de débuter les études.

A l'unanimité

14/2017 – PREFECTURE DU BAS-RHIN : AVIS CONCERNANT LA VENTE D'UNE MAISON PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE CATHOLIQUE SAINT-GEORGES DE SOUFFELWEYERSHEIM

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de vente citée ci-après par le Conseil de Fabrique de la paroisse catholique Saint-Georges de Souffelweyersheim à Monsieur Victor GARCIA et Madame Alice DIGUET.

 Maison cadastrée section 1 n° 82 et 0267/84 d'une contenance de 2,20 ares sise 8 rue des Ormes à Souffelweyersheim.